

ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINS MIXTES

TRACTOPELLE ET PELLE

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3140
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 2 participants
Langue : FR ;DE
Tarif : 2.300,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ
Salarié des entreprises de construction

OBJECTIF
Etre capable de conduire des engins mixtes - Tractopelle et pelle en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION
Théorie :

Réglementation, normalisation et texte (obligation du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
Technologie et caractéristiques des engins (classification, technologie des organes)
Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
Prise de poste et fin de poste
Règles d'utilisation et de stabilité
Les risques lors de l'utilisation de l'engin
Plaque de charge et plaque constructeur
Etiquetages de produits dangereux et de manutention
Signalisation et balisage
Techniques d'élingage et accessoires de levage

Pratique :

Prise de poste
Adéquation de l'engin
Familiarisation au poste de conduite
Conduite et manipulation
Elingage de charges
Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION
Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

PÉDAGOGIE
Matériel audiovisuel pour la partie théorique avec ensembles mécaniques détaillés et documentation (un support de cours sera remis au stagiaire).
La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un engin mixte - Tractopelle et pelle.

VALIDATION DE LA FORMATION
A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 10 ans.